

réunion du conseil municipal du 9 février 2016

Le neuf février deux mil seize , le Conseil municipal de la commune de
Lurcy-Lévis dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie,
, sous la présidence de Mr Claude Vanneau , Maire,

Date de convocation du Conseil municipal : le 4 février 2016

Présents : Mrs et Mmes : B. Auboiron, , JP Bruneaud, AM. Davoust, B. Duvernoy, E. Plaisant, G. Renaud, R. Rousset, J. Signoret, C. Vanneau, V. Laforêt, P. Combemorel, C. Georget, P. Larobe, Mme Collas

Absents et excusés : Mr Mathiau

Pouvoirs Mme Coulon qui donne pouvoir à Mr Larobe
Mme Berthet donne pourvoir à Mr Georget
Mr Girard qui donne pouvoir à Mr Rousset
Mr Bourdin donne pouvoir à Mme Laforêt

Secrétaire de séance : Mme Davoust

A l'ordre du jour : demande de subvention voirie 2016, validation de divers devis, ouverture de programmes d'investissement avant vote du budget, motion de soutien contre baisse des dotations de l'état, demande de stationnement camion pizza, location locaux de la poste, loyers immeuble Bernadat, instauration de charges dans les loyers du 5 rue des Ecoles, stationnement rue du Capitaine Lafond, point sur les candidatures au poste d'agent technique, coût du bulletin municipal, repas pompiers.

Travaux de voirie 2016 demande de subvention

Le conseil municipal,

Souhaite procéder à d'importants travaux (restructuration, enduits) sur sa voirie communale.

Le programme 2016 comprend les voies suivantes :

VC 8 route de Bloux

VC2 route de la Cinardière-La Charcoterie

VC12 Route des Bruyères de la Rivière à Leige

L'Arpentin

L'estimation de ces travaux s'élève à 134 385 e HT soit 161 262,00 TTC

Approuve le plan de financement suivant :

Dépense totale TTC 161 262,00 €

Subvention Conseil Départemental 24 900 €

Autofinancement 136 362,00 €

Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2016.

Autorise Mr le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux

Sollicite le soutien du Département pour ce projet.

Devis divers :

La commission des travaux qui s'est réunie ce jour a examiné les devis suivants :

DEVIS RDN concernant la fourniture de décors de Noel proposition faite pour 5 traversées de route en location sur 3 ans 2 772 € TTC/an et en achat stalactites rue Vinatier 764 € TTC les quatre, achat pour façade mairie de rideaux lumineux 1 558 € TTC , guirlandes blanches à installer dans les arbres pour 798,96 € TTC soit un total de 3 121 € plus location des décors. la discussion s'oriente pour savoir s'il est opportun de faire exécuter la pose des décors de Noel par les employés communaux en louant une nacelle. Mr Rousset souligne les conditions de sécurité à respecter sur la pose des décors et de la responsabilité de la commune. Mr Combémorrel souhaite surseoir à la validation de ces devis et souhaite une mise en concurrence.

La commission a validé l'achat d'un boryeur de branches et d'un broyeur frontal pour la tondeuse.

Devis alarme foot : 2 entreprises ont fait parvenir des devis : entreprise Valcourt et entreprise Lassauzé. Le conseil demande de programmer une réunion avec ces deux fournisseurs pour une présentation de leur matériel.

Devis grilles d'exposition pour salle socio-culturelle : afin de pouvoir consulter différents fournisseurs le devis sera transmis à Mr Combemorel.

Maitrise d'œuvre pour travaux de l'école : La proposition du Cabinet Lerner est retenue montant des honoraires 7%.

Diagnostic concernant les platanes du boulevard :

L'office National des Forêts a établi un devis concernant le diagnostic arboricole de 207 platanes, 67 platanes champ de foire et vélodrome, 140 platanes sur le boulevard et fbg des Porcelainiers pour un coût de 13 140 € TTC. Mr Combemorel s'interroge sur l'utilité d'un tel diagnostic pour un montant aussi élevé. Mr Rousset souligne qu'il sera nécessaire de prévoir la réalisation de l'ensemble des travaux en même temps à savoir abattage des platanes, enfouissement des lignes, réfection des trottoirs, réalisation de parking, et d'engager la réflexion dès à présent.

Ouverture de programme d'investissement avant vote du budget :

Le conseil municipal émet un avis favorable pour l'ouverture de deux programmes d'investissement avant le vote du budget à savoir : alarme 561 € (budget principal mairie) et réhabilitation poste de refoulement 11 226,02 € (service assainissement).

Motion baisse des dotations

Le conseil soutient la motion suivante :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Lurcy Levis rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Lurcy Levis estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Lurcy Levis soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Demande d'autorisation pour stationnement d'un camion kébab

Le conseil municipal prend connaissance de la demande formulée par Mr Christophe SENNEDOT pour le stationnement d'un camion le mardi soir en vue de vendre des kébabs, paninis etc... Après discussion et vote (contre 1, abstention 1 pour 12) avis favorable.

Tarif emplacement hors marché : 10 €

Loyer AFPA : Mise à disposition des bureaux au 1^{er} étage de la poste à l'AFPA : 500 € /mois

Loyer immeuble Rue du Capitaine Lafond : le logement meublé situé rue de Capitaine Lafond pourra être loué en période creuse, au mois au tarif suivant 400 €.

Immeuble 5 rue des écoles : Le conseil municipal décide de facturer aux locataires de cet immeuble les charges des parties communes à savoir l'éclairage ainsi que les frais de nettoyage des escaliers, couloirs. Ménage réalisé par un agent communal à raison de 1 h 30 par semaine.

Stationnement rue du Capitaine Lafond :

Le conseil municipal a pris connaissance de la demande formulée par Mr et Mme Monge domiciliés 43 rue du Capitaine Lafond, qui sollicite l'aménagement du carrefour et la régulation de la vitesse de circulation suite à un accident survenu à leur véhicule. Décide la suppression d'une place de parking et va mettre à l'étude une zone de vitesse à 30 km/heure jusqu'à la caisse d'épargne ou des ralentisseurs et déplacer le passage piétons.

Point sur les candidatures au poste d'adjoint technique :

Mr le Maire informe que 33 candidatures ont été déposées. La commission du personnel a examiné les différentes candidatures, la date du jeudi 25 février a été retenue pour les entretiens, sont convoqués Mrs David Hauquez, Sébastien Gaillard et Sébastien Orfèvre.

Bilan bulletin municipal :

Objet : participation communale classe de mer 2016

Mr Le Maire rappelle que la commune s'est engagée à participer financièrement à la classe de mer qui se déroulera du 13 au 18 juin 2016 à Batz sur Mer .

Les devis fournis font apparaître les dépenses suivantes :

Séjour comprenant hébergement pension complète et activités 308,55 x 50 élèves = 15 427,50 €

Hébergement + océarium adultes	556,20 €
Hébergement chauffeur	175,00 €
Transports STI NIEVRE	2 934,00 €
Animations préparatoires	1 061,20 €
Soit un total de	20 153,90 €

Le conseil municipal

Donne son accord pour participer à hauteur de 20 % de ce montant soit 4 030,78 € somme
arrondie à 4 031 €

Objet : participation communale au voyage scolaire à la neige

Mr Le Maire rappelle que la commune s'est engagée à participer financièrement au voyage scolaire à la neige devant se dérouler courant mars 2016.

Les devis fournis font apparaître les dépenses suivantes :

Séjour à la neige comprenant hébergement pension complète et activités	6 884 €
Transports STI NIEVRE	1 439,78 €
Soit un total de	8 323,78 €

Le conseil municipal

Donne son accord pour participer à hauteur de 20 % de ce montant soit 1 664,75 € somme
arrondie à 1 665,00 €

Cette somme sera inscrite au budget primitif 2016, article comptable subvention.

Cette somme sera inscrite au budget primitif 2016, article comptable subvention.

VOGALONGA :

Le conseil municipal, a pris connaissance de la demande formulée par Mr Reffo Président de l'Amicale des Sapeurs Pompiers qui sollicite un soutien financier dans le cadre de son projet de participation, en partenariat avec plusieurs associations, à une course de bateaux à Venise : La Vogalonga. Le conseil décide d'accorder une subvention de 200 € à ce projet qui en contrepartie devra permettre de trouver une commune italienne en vue d'un éventuel jumelage, de plus le logo de la mairie sera apposé sur un canoë.

Questions diverses

Mr Rousset intervient sur les points suivants :

Mr Guyon se plaint d'un problème de poussière au niveau de sa propriété et aurait souhaité que le trottoir soit goudronné sur environ 25 M.

Toiture du boulodrome : toiture défectueuse à certains endroits, à reprendre.

Prise électrique sans protection située sur le mur du bâtiment (côté Anduise) utilisé par Lurcy-Sports Loisirs Animations.

Chambre funéraire : projet de Mme Ocquidant réponse : le dossier administratif est en cours

Demande d'information sur une éventuelle venue de migrants aux HLM : Mr Vanneau dément cette information.

Dossier destruction barre d'HLM : Mr Vanneau : Pas de nouvelles récente à ce sujet

Réunion commerçants : Le maire souhaite connaître le bilan de cette réunion. Mr Combemorel porte connaissance des différents sujets abordés : Lurcy propre, problème de chats à résoudre, réorganisation du marché souhaite faire venir de nouveaux commerçants, installation des camions de bricolage en centre bourg.

Mr Combemorel aborde le problème du bâtiment en très mauvais état appartenant à l'entreprise Déterne, la toiture est très abimée, la tôle s'effrite et l'amiante peut représenter un danger. Le circuit est prêt à racheter cette parcelle pour 40 000 €.

Mr Vanneau fait part du courrier transmis aux habitants de Bloux au sujet des containers.

Mme Laforêt intervient au sujet des véhicules abandonnés en centre bourg.

Mr Georget fait part de l'organisation d'une formation , ouverte à tous, concernant l'initiation aux gestes qui sauvent et qui se déroulera le 25 février, inscription sur site du SDIS ou de la préfecture. Cette information sera inscrite sur le panneau d'information.

La séance est levée à 23 h 15.